

Charcy, de l'ancienne seigneurie à la ferme actuelle

À 12 kilomètres au sud de Villers-Cotterêts et à deux kilomètres de l'ancienne petite cité fortifiée de La Ferté-Milon, dominant le cours sinueux de l'Ourcq où Corot aima peindre, se tient une ferme au contour carré, flanqué d'un colombier (Fig. 1). C'est Charcy, qu'indique un écrêteau champêtre. Son histoire remonte au début au début du XII^e siècle et s'inscrit dans l'histoire de France, avec ses péripéties et ses avatars, au travers de personnages pittoresques, tels que le fastueux Monseigneur Renaud de Beaune, primat des Gaules, la belle baronne Charlotte de Sauves, confidente de Catherine de Médicis, l'intrigante princesse des Ursins qui s'oppose au Roi Soleil, l'original abbé de Valsery, Claude Hannivel de Maineville, et pour finir un arrière-petit-neveu de Racine, député à l'Assemblée constituante, Pierre-François Aubry du Bochet.

« Seigneurie dès l'an 1100, Charcy comprend (outre les terres de la ferme actuelle) le territoire de Bourg Fontaine ainsi que tout ce qui compose actuellement la section de Charcy et de la Chaussée, sauf ce qui ressort de Saint-Vast. Ce domaine est, en 1157, la propriété de Guillaume Guillard. Peu après une bulle d'Alexandre III (pape de 1159 à 1181) le fait connaître aux mains de Liziard qui [...] le possède par héritage¹ ».

En 1249, le seigneur est Jean de Charcy, écuyer. Sa femme, Gila, devenue veuve, se remarie en 1250 à Simon de la Gloisière, chevalier². On sait ensuite que c'est leur gendre, Pierre de Cramoiselles qui en est seigneur (16 août 1252)³. En juin 1260, ce dernier et sa femme Jeanne vendent la dîme de Charcy, valant environ 6 muids de blé (au moment où Raoul le Turc, chevalier, vend Bourcq, dont il est seigneur, au chapitre de la cathédrale Saint-Gervais de Soissons) ; en 1265, la terre elle-même est vendue pour 800 livres⁴ :

« A tous ceus qui ces présentes lettres verront et oront. Je, Pierre de Cramoiselles, chevaliers, et dame Jehanne, ma femme, salus en nostre Seigneur. Nous faisons asavoir à tous ceus qui sont et seront, que nous avons vendu et quittié a tous jours a home honourable monseigneur Enjorrant de Mecy, prevost de Saint-Gervais de Soissons, notre maison

1. M. Lecomte, *Histoire de la ville de La Ferté-Milon (Aisne)*, La Ferté-Milon, 1866, p. 165-166.

2. M. Melleville, *Dictionnaire historique de l'Aisne*, Bruxelles, 1865, rééd., 1979, p. 207.

3. Arch. dép. Aisne, G 253.

4. *Ibidem*.

de Charcy ainsi come elle se comporte en long et en lé, a toutes les appartenances et appendances de la maison devant dite [...] Et pour ce que ce soit ferme et estauble a tous jours, nous avons scellés ces lettres en nos propres seaux. Ces lettres furent données en l'an de l'incarnation nostre Seigneur MXXLXV [1265], le jour de saint André l'Apostre ⁵ ».

Depuis cette date, le chapitre de Soissons, propriétaire et seigneur de Charcy, perçoit les cens, champarts, dîmes et autres droits seigneuriaux sur les terres et les habitants. Ainsi un texte nous indique qu'une sentence du bailli du duché de Valois oblige Regnault Ferry à payer au chapitre de Soissons un cens annuel de 18 sous 7 deniers sur la maison de Charcy (18 juin 1408) ⁶.

Le chapitre de la cathédrale de Soissons détient la seigneurie de Charcy pendant trois siècles. Mais Charles IX, dont le trésor est vide à la suite de la première guerre de religion, obtient du pape Pie IV la licence de lever des capitaux sur les biens ecclésiastiques. Par l'application de l'édit du 17 mai 1563, le chapitre est contraint de céder le domaine à Renaud de Beaune pour 5 391 livres 13 sols et 4 deniers, plus 4 600 livres pour le rachat de la jouissance du fermier ⁷.

Les familles de Beaune et de Noirmoutiers

La famille de Beaune est originaire de Tours. Elle compte plusieurs argentiers et ecclésiastiques de renom, tous très liés à la cour du Valois. Renaud de Beaune, celui qui nous intéresse, avait trois frères dont l'un fut évêque du Puy et abbé de Royaumont. Son père, Guillaume, deuxième baron de Semblançay, eut deux frères, Martin et Jacques, qui furent respectivement titulaires des sièges épiscopaux de Tours et de Vannes. Son grand-père, Jacques de Beaune, premier baron de Semblançay (1465-1527), fit une carrière fastueuse mais eut une fin tragique puisqu'il fut condamné à être pendu au gibet de Montfaucon.

Renaud de Beaune naît à Tours en 1527, l'année où l'on pend son grand-père. Il prend d'abord le parti de la robe et fait une carrière fulgurante, devenant successivement chancelier du duc d'Alençon et conseiller du roi Henri III (Fig. 2). Entré dans l'état ecclésiastique, il est nommé évêque de Mende en 1568 à 41 ans, puis archevêque de Bourges en 1581. Élevé à la charge de Grand Aumônier de France en 1591, c'est entre ses mains qu'Henri IV abjure le calvinisme en la basilique de Saint-Denis en 1593. Nommé archevêque de Sens en

5. *Ibidem*. Cette vente a été faite sous le sceau de Raoul le Turc.

6. *Ibidem*.

7. M. Lecomte, *op. cit.*



Fig. 1 : Vue aérienne de la ferme de Charcy (1989)



Fig. 2 : Renaud de Beaune-Semblençay, seigneur de Charcy, par François Quesnel.
(Bibliothèque nationale de France, NA 22 rés)

1594, il ne peut obtenir ses bulles pour ce dernier siège qu'en 1602, parce que le pape Clément VIII, irrité de ce qu'il avait absout Henri IV au moment de son abjuration, s'était obstiné pendant six ans à les lui refuser⁸.

Charcy était une seigneurie « à clocher », c'est à dire une seigneurie simplement justicière, par opposition aux seigneuries souveraines (comté, duché, marquisat) ou seigneuries non souveraines (baronnie, châtellenie, vidamie). Le siège de la seigneurie était aussi la « cense », autrement dit la ferme.

Celle-ci devait être dans un état négligé, comme toutes les fermes de ce temps-là. Dès son acquisition, en 1563, Renaud de Beaune entreprend des travaux de restauration, dont on voit encore des traces. Puis il déplace et érige le logis seigneurial au Château Neuf, ou Grand-Maison, à proximité du faubourg de

8. Tararaud, « Beaune (Renaud de) », *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. III, Paris, Michaud frères, 1811, p. 649.

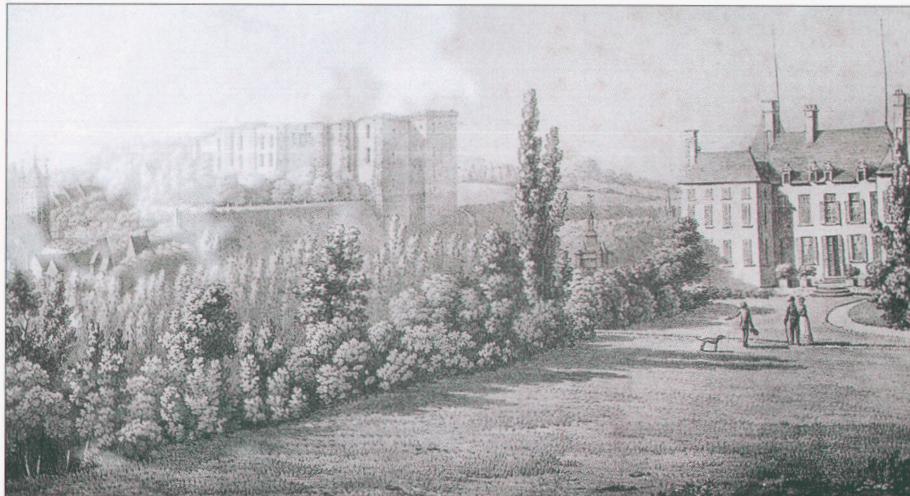


Fig. 3 : Le Château Neuf ou Grand-Maison, érigé par Renaud de Beaune.
(Gravure du XIX^e siècle, coll. musée Racine, La Ferté-Milon)

la Chaussée, à La Ferté-Milon (Fig. 3). Les audiences de la justice particulière seigneuriale de Charcy s'y tiennent alors. Elle comprend un bailli, un procureur, un greffier plus un huissier. Renaud de Beaune s'y plaît beaucoup. Il l'occupe jusqu'en 1606, année de sa mort à Paris⁹.

Il avait suivi les travaux d'ornementation de l'église de Saint-Nicolas-de-la-Chaussée, consacrée en 1490, et l'on trouve son blason sur le premier vitrail à gauche du chœur de cette église (*Jeunesse du Christ*, daté de 1598), dont il a dû être le donateur. Ce blason se lit : « de gueules au chevron d'argent accompagné de trois besants d'or ». Le second blason présent sur le vitrail est celui de sa nièce, Charlotte de Beaune¹⁰, qui fut son héritière (Fig. 4).

Charlotte de Beaune (1551-1617) était la fille de son frère Jacques, baron de Semblançay, vicomte de Tours, chevalier de Saint-Michel, gentilhomme de la Chambre du roi. Née de l'union de ce dernier avec Gabrielle de Sade, Charlotte devint dame d'honneur et la favorite de Catherine de Médicis. Remarquable par son esprit et sa beauté, elle faisait partie en 1574 de « l'escadron volant », cette constellation de femmes merveilleuses dont Catherine de Médicis aimait à s'entourer ; elle en était l'étoile la plus brillante. La reine mère avait confié à l'irrésistible Charlotte la mission d'être aimée du Béarnais et de recueillir ses confidences. Cette liaison allait au mieux pour le plaisir du Béarnais et l'information

9. D'après Bernard Ancien.

10. Abbé Devigne, *Les Vitraux de l'église Saint-Nicolas de La Ferté-Milon*, Caen, 1913, p. 12.



Fig. 4 : Blasons de Renaud de Beaune et de sa nièce Charlotte de Beaune, reproduits au vitrail de l'église Saint-Nicolas de La Ferté-Milon (1598).

de la reine, nous dit Jean Orieux¹¹. Elle épouse, en premières noces, Simon de Fizes, à qui elle apporte de grands biens. Baron de Sauves, il est secrétaire d'État sous Charles IX et Henri III, et meurt en 1579. Veuve à 28 ans, Charlotte épouse en secondes noces, cinq ans après (le 18 octobre 1584), François de La Trémoille, premier marquis de Noirmoutiers.

Son arrière-grand-père, Jacques de Beaune, surintendant des Finances, avait été seigneur engagiste de La Ferté-Milon. À la suite de son exécution, cette seigneurie lui avait été confisquée. Charlotte de Sauves obtint de Catherine de Médicis de rentrer en sa possession. En 1582, la reine mère prétendit devoir 10 000 écus d'or à sa dame d'atour et, agissant comme duchesse douairière du Valois, lui donna par engagement la terre de La Ferté-Milon pour en jouir jusqu'au remboursement de la dette. En 1606, Charlotte de Beaune, marquise de Noirmoutiers, réunissait donc les deux seigneuries de La Ferté-Milon et de Charcy jusqu'alors séparées. Elle mourut le 30 septembre 1617, âgée de 66 ans. Elle n'eut qu'un fils, Louis de la Trémoille, mort en 1614, marquis de Noirmoutiers et lieutenant du roi en Haut et Bas Poitou. Ses biens furent transmis à son petit-fils Louis (1612-1666), lieutenant général en 1650, duc et pair. De son mariage, en 1640, avec Renée-Julie Aubery, il eut neuf enfants¹².

11. J. Orieux, *Catherine de Médicis*, Flammarion, 1986, p. 582.

12. Bolly, « Sauves (Charlotte de Beaune Semblançay, dame de) », *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. XL, Paris, L.G. Michaud, 1825, p. 490.

La seigneurie de Charcy quitte la famille de Beaune-Noirmoutiers

Parmi ces neuf enfants, Marie-Anne de La Trémoille (1643-1722) eut, comme sa grand-mère Charlotte de Sauves, une carrière politique agitée, sous le nom de princesse des Ursins. Mariée d'abord en France au prince de Talleyrand-Chalais, qui mourut en exil en 1670, elle épouse en secondes noces (1675), à Rome, le duc Orsini de Bracciano qui la laisse veuve en 1698. Elle prend le titre de princesse des Ursins.

Le 28 juin 1681, elle vend la seigneurie de Charcy à Monsieur, frère unique de Louis XIV, Philippe, duc d'Orléans et duc de Valois depuis 1661¹³. En 1704, elle lui cède également ses droits sur la seigneurie de La Ferté-Milon. Ainsi, après cent quarante ans, la famille de Beaune-Semblançay quitte définitivement Charcy.

Charcy dans la manse abbatiale de Valsery.

Philippe d'Orléans ne garde pas Charcy. Pour conforter ses droits seigneuriaux, il s'en sert comme monnaie d'échange avec l'abbé et les religieux de Valsery pour cinq pièces de tréfonds, contenant 98 arpents 5 perches de bois que l'abbaye possédait en forêt de Retz¹⁴.

Le tréfonds est la propriété d'un fonds, hormis sa libre jouissance ; le fonds est grevé d'une servitude au profit du roi ou d'un seigneur. Il ne peut être donné, vendu, essarté sans permission du roi ou du maître de la forêt, lesquels ont aussi les droits de justice et de chasse. Les abbayes possédaient surtout des tréfonds. La Réformation de 1672 mentionne que Valsery possédait cinq pièces de tréfonds (1895 arpents au total) sur Vivières (853 arpents), Hautoisel (436 arpents), Fondhouchard (157 arpents), Chafosse (100 arpents) et Dampleux (349 arpents)¹⁵.

Dès lors, la terre de Charcy fait partie de la manse abbatiale de Valsery. « En 1672 arrive à la tête de l'abbaye Claude d'Hannivel de Maineville, fils d'Alexandre, comte de Maineville, Marquis de Crèvecœur et de Élisabeth-Claude de Harlay. Il va marquer ses quarante-trois années de Valsery de sa forte personnalité. Ancien conseiller et aumônier du roi, il sera plusieurs fois vicaire général de l'ordre des Prémontrés¹⁶. » Il va gérer en homme d'affaires avisé les

13. M. Lecomte, *op. cit.*, p. 167 ; J.-A. Lepaire, *Histoire de La Ferté-Milon depuis l'origine de la ville jusqu'au 21 septembre 1792*, Imprimerie de Lagny, 1909, p. 192.

14. J.-A. Lepaire, *op. cit.*, p. 46-47.

15. Le Pelletier, « La forêt de Villers-Cotterêts », *Bulletin de la Société Historique de Soissons*, 3^e trimestre, t. XI, cité par B. Ancien.

16. Mme Chauvin-Chaleil, « L'abbaye de Valsery », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XXIII (1978), p. 226-227.

biens de l'abbaye qui sont importants. Sur le seul territoire de Vivières, elle possède les fermes de l'Épine, de Lessart, de Longavesne, appelée alors « la petite ferme de Valsery ».

Dans le cadre de l'échange réalisé avec Philippe d'Orléans, la manse de Valsery reçoit la terre et seigneurie de Charcy, avec haute, moyenne et basse justice, la grande maison construite par Renaud de Beaune, les jardins attenant avec arbres fruitiers et les prés de Bourcq.

« L'abbé de Mainevillette ne se contente pas d'acheter des terres à ses voisins limitrophes ; il est un précurseur du remembrement. Soucieux de sa gloire posthume, il fait éléver à l'intérieur de l'abbatiale un mausolée de marbre dont le gisant le représente en évêque, entouré de quatre anges pleureurs et qui lui coûte 16 000 livres »¹⁷.

En 1696, s'ouvrent de grands débats entre Mainevillette et Monseigneur de Sillery, évêque de Soissons, au sujet de l'impôt extraordinaire dont le roi veut taxer le clergé. L'abbé prend la tête des mécontents. Courroux de l'évêque qui dénonce à l'intendant et au ministre le zèle néfaste de l'abbé¹⁸.

L'année suivante, Mgr de Sillery, « peu satisfait de sa manse épiscopale de 10 000 livres environ, veut y adjointre la manse abbatiale de Valsery. En échange, il propose à M. de Mainevillette l'évêché de Laon. L'abbé accepte malgré l'opposition de ses moines. Mais il n'obtiendra pas l'évêché promis. Déçu, amer, il quitte Valsery, ayant été le dernier abbé régulier de l'abbaye ». Il se retire à la Ferté-Milon dans la grande maison construite par Renaud de Beaune. Les Éphémérides du Valois notent qu'en 1719, Monsieur de Mainevillette donne une rente de 300 livres pour fonder un collège rue des Gallets au-dessus de la rue de la Chaussée¹⁹. À sa mort, les religieux de Valsery accepteront la sépulture de leur ancien abbé sous le mausolée de marbre qu'ils avaient fait enlever après son départ de l'abbaye et qu'ils font remettre en place²⁰ ».

Après que la manse abbatiale de Valsery eut été sournoisement annexée aux revenus de son évêché par l'évêque de Soissons, la terre de Charcy en suivit le sort. Les baux de la ferme de 1726 et 1734 sont signés par l'évêque et non par l'abbé.

Cependant, l'évêque prend soin d'entretenir les bâtiments. Selon un extrait des minutes du greffe de la Maîtrise des eaux et forêts du duché de Valois à Villers-Cotterêts, en date du 4 mars 1741²¹, un devis des réparations à faire à la ferme de Charcy, dépendante de l'abbaye de Valsery, jointe à l'évêché de

17. Mme Chauvin-Chaleil, *op. cit.*, p. 27-28.

18. M. Firino, « Monsieur de Mainevillette », *Bulletin de la Société historique de Soissons*, 3^e série, t. XIV, 1907, p. 146-153.

19. Il se nomme toujours « Abbé régulier de Valsery, seigneur justicier de Charcy, de Saint-Nicolas de la Chaussée et en partie de la Ferté-Milon » (B. Ancien).

20. Mme Chauvin-Chaleil, *op. cit.*, p. 228.

21. Arch. dép. Aisne, B 3791.

Soissons, est fait par Claude Maillart, maçon, architecte, demeurant à Soissons, expert nommé à la Maîtrise des eaux et forêts de Villers-Cotterêts par ordonnance du 9 septembre 1740. Les travaux envisagés concernent la cuisine, la salle attenante et sa cheminée, le fournil, l'écurie, le grenier, la « grande porte d'entrée du cotté des champs » et le colombier « fait en tour ronde » ; tous ces locaux étant facilement repérables dans l'état actuel des bâtiments. Le devis est estimé à 2 539 livres.

Pour effectuer ces travaux, il faut des ressources financières, dont une partie est recherchée dans l'abattage d'arbres. Le 29 novembre 1758, Monsieur de Beaumont, conseiller d'État, intendant des finances, écrit à Monsieur Masson de Courcelle, grand maître des eaux et forêts du département de Soissons, la lettre suivante :

« Le Conseil a permis par arrêt du 28 de ce mois à M. l'évêque de Soissons de faire couper 210 arbres épars sur les terres des fermes de Charcy et de Javage dépendantes de cette abbaye, située dans le ressort des maîtrises de Soissons et de Villers-Cotterêts [...] à la charge d'employer ces arbres en nature pour le prix qui en proviendra aux réparations les plus urgentes à faire aux bâtiments de la manse abbatiale et de faire planter 200 ormes au moins sur les terres des fermes de Charcy et de Javage [...] Je vous prie, Monsieur, de donner en conséquence les ordres nécessaires aux officiers de votre Maîtrise [...] »

Signé : de Beaumont²².

Vingt ans après, on trouve encore trace de cette pratique :

« L'an 1778, le dix-septième jour de février, nous Nicolas François Moreau d'Acqueville, avocat au Parlement, conseiller du roi et de S.A.S. Monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts du duché de Valois à Villers-Cotterêts, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du roi en date du 27 janvier dernier rendu sur la requête de Monseigneur Henry Joseph Claude de Bourdeille, conseiller du roi en ses conseils, évêque de Soissons et abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Valsery, et de l'ordonnance de M. Desjobert, grand maître des eaux et forêts au département de Soissons, nous avons ouï et, ce requérant le procureur du roi et de son S.A.S., fait et faisons judiciairement délivrance à mon dit seigneur l'évêque de Soissons de 37 ormes et un chêne déperissants et âgés de cinquante ans évalués à une somme de 172 livres, accrûs sur les terres de Charcy, dépendante de l'abbaye de Valsery²³.

22. Arch. dép. Aisne, B 3791.

23. Arch. dép. Aisne, B 3791.

En 1778, Valsery advint en commende à l'abbé de Montholon, chanoine, grand doyen du chapitre de la cathédrale de Metz, vicaire général de ce diocèse, conseiller d'honneur du Parlement de Metz, etc. Cet abbé était le frère du comte François de Montholon, général de brigade, maire de La Ferté-Milon du 11 février 1789 au 15 novembre 1791, démissionné et réintégré du 2 floréal An X (22 avril 1802) au 19 septembre 1815). Il était aussi l'oncle du fidèle compagnon de captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, Charles de Montholon²⁴.

La justice seigneuriale de Charcy.

Le minutier des notaires de La Ferté-Milon contient de nombreuses informations sur la justice seigneuriale de Charcy durant cette période²⁵. De 1744 à 1786, la charge de « bailli, maire et garde de la justice de Charcy » a été tenue par Henri François Cretel, « notaire royal et procureur de la prévôté royale de La Ferté-Milon, procureur du roi et de S.A.S. le duc d'Orléans ». Il fut remplacé par Louis-Joseph Lamy, avocat au Parlement et notaire, de 1786 à 1788, et Joseph Laine, avocat au Parlement, en 1789.

Le bailli de la justice de Charcy installait les procureurs fiscaux, dîmeurs et gardes de la seigneurie, recevait leurs lettres de créances et leurs serments, instruisait les affaires civiles et criminelles, rendait des jugements.

La charge de greffier a été tenue par Pasquier Jacques Dault de 1754 à 1788. Il remplissait les actes notariés sur papier timbré et les contresignait.

La charge de procureur fiscal a été tenue par Jean-Baptiste Tabary, procureur du roi au grenier à sel à partir de 1754, Charles Nicolas Benoist, notaire royal et procureur à partir de 1771, Nicolas Quentin Ancelet, receveur de la régie royale en 1783, Martin Médard Lebeigue²⁶, notaire et procureur en 1786. Le procureur fiscal recevait les droits seigneuriaux, faisait nommer le garde-messier et le dîmeur, les rétribuait, ainsi que les experts commis lors des différentes enquêtes.

Les gardes et dîmeurs.

« Le garde chasse, plaines, bois, étangs et rivières de la seigneurie de Charcy » était employé toute l'année. Le garde-messier, chargé de surveiller les récoltes était nommé en avril et sa fonction prenait fin quand les récoltes étaient rentrées. Le dîmeur prélevait les droits de dîmes du chapitre de Soissons, sa fonction était très limitée dans le temps.

24. D'après Bernard Ancien.

25. Arch. dép. Aisne, 36 E 9-11

26. Nous le retrouverons par la suite.

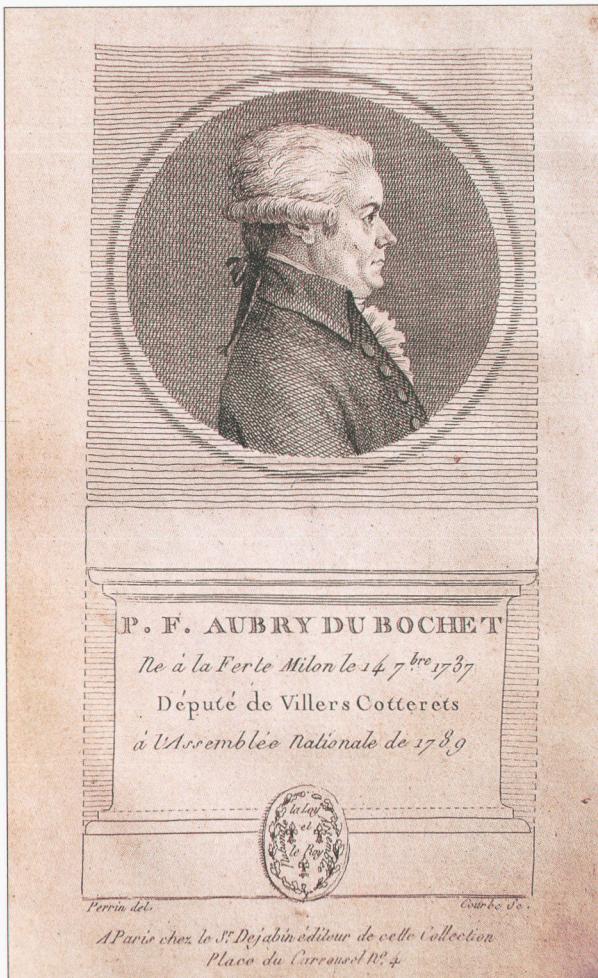


Fig. 5 : Pierre-François Aubry Dubochet, député à la Constituante, acquéreur de la ferme de Charcy en 1791.

Si les différents dîmeurs dont nous avons trouvé mention était lettrés et signaient leurs procès-verbaux d'installation de façon correcte, ce n'était pas toujours vrai pour les gardes chasse et surtout les gardes-messiers.

Les affaires traitées

Le bailli de justice de Charcy au XVIII^e siècle a dû surtout s'occuper de partages de biens après décès. Nous avons trouvé aussi quelques procès verbaux de vol et de braconnage ainsi que des procès consécutifs à des dégâts causés à des cultures par des troupeaux ou des charrettes.

Une seule affaire criminelle figurait dans les minutes étudiées : le 5 janvier 1785, des fusils et des munitions étaient volés chez Martin François Trillon,

armurier rue Saint-Lazare à La Ferté-Milon, par les frères Claude Honoré et Jacques Séverin Lapersonne de Coyolles, âgés respectivement de 16 et 22 ans. Arrêtés le 11 janvier par Jean-Baptiste Desmoulin, garde-chasse du duc de Gesvres, alors qu'ils braconnaient, les frères Lapersonne ont été conduits à la prison de Meaux, puis à la Ferté-Milon pour y être interrogés et à Villers-Cotterêts pour y être jugés.

Les ventes de Charcy pendant la Révolution

Dans la nuit du 4 août 1789, les députés décident d'abolir tout le régime féodal et le 2 novembre d'affecter les biens du clergé au remboursement de la dette de l'État. Le décret du 19 décembre 1789 met en vente pour 400 millions de livres de biens ecclésiastiques. La loi du 11 mai 1790 stipule que les biens du clergé seront mis en vente par exploitation en bloc, aux enchères et au chef-lieu de district. Enfin le décret du 3 septembre 1790 fixe les modalités d'adjudication des biens nationaux.

Les terres de Charcy, propriété de « la cy-devant abbaye de Valsery » sont mises en vente au chef-lieu de district de Château-Thierry. La ferme et le château sont vendus séparément.

Le 18 mars 1791, « la maison ci-devant abbatiale dite de Charcy sise à La Ferté-Milon, bâtiments dépendants, cour, basse cour, jardin pouvant contenir environ 7 à 8 arpents de terrain ; plus un enclos appelé la garenne de douze arpents », ont été adjugés au sieur Jérôme Denis Decrouy, juge de paix du canton de La Ferté-Milon, pour 37 800 livres. À cette date, le château était habité par le comte de Montholon, maire de la Ferté-Milon.

Le 23 mai 1791, « la ferme de Charcy située terroir de La Ferté-Milon, bâtiment indépendant avec la quantité d'environ 216 arpents 32 perches et demie de terres, à savoir 190 arpents 21 perches de terres labourées, 26 arpents 11 perches et demie de prés, 10 arpents de marais et bois, venant de la cy-devant abbaye de Valsery et louée [...] au sieur Bachin pour dix années dont la première récolte s'est faite à la moisson 1784 [...] moyennant 2700 livres par an, six chapons et deux dindons par an » a été adjugée pour 66 600 livres à Martin Médard Lebeigue, juge de paix de la ville de La Ferté-Milon, Pierre François Aubry Dubochet, député à l'Assemblée constituante et Jean-Baptiste René Aubry, bourgeois de Paris²⁷.

La seigneurie féodale de Charcy disparue, la bourgeoisie locale structurait ses biens en même temps que son pouvoir. L'un des nouveaux propriétaires de la ferme de Charcy avait une personnalité étonnante (Fig. 5). Arrière-petit-fils de

27. Arch. dép. Aisne, Q 373-374.

la sœur de Racine, Marie Rivière, ingénieur-feudiste, Pierre François Aubry Dubochet fut député du Tiers État à la Constituante et chargé de la départementalisation de la France. Maire de La Ferté-Milon de 1791 à 1794, il fut élu en 1798 à la présidence du Directoire du département de l'Aisne. Il abandonnera son poste en 1800 lors de l'établissement du régime préfectoral par le Consulat²⁸.

Que devient la seigneurie de Charcy après la Révolution ?

Après leur vente en mars et mai 1791 comme biens nationaux, la Grand-Maison, construite par Renaud de Beaune, et la ferme de Charcy connaissent des sorts différents.

Nous avons vu que la première a été achetée devant le directoire du district de Château-Thierry par Jérôme Denis Decrouy, tandis que la seconde est devenue la propriété des sieurs Martin Médard Lebeigue, Pierre François Aubry Dubochet et Jean-Baptiste René Aubry.

Le 29 septembre 1791, ceux-ci procèdent à des regroupements de leurs terres par des ventes partielles concomitantes par devant Jacques François Dante, notaire royal résidant à La Ferté-Milon. L'acte commence ainsi : « Louis par la grâce de Dieu et par la loy constitutionnelle de l'État, roi des Français ». La valeur des terrains ainsi échangés se monte à 6 494 livres. Les deux parties s'appuient sur le mesurage réalisé les 12, 13 et 14 janvier 1750 par Lamy, arpenteur à La Ferté-Milon, à la requête de François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons et abbé de Valsery, des terres et prés de Charcy avec les terres sur le terroir de Bourcq. Il y est fait mention de la fontaine Saint-Pierre (articles 9 et 38), de « l'église Saint-Pierre de Charcy et de son cimetière » (article 37)²⁹.

28. André Masson, « Aubry-Dubochet et les neveux de Racine », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t XXIII (1978), p. 29.

29. La seigneurie et paroisse de Charcy avait une église dédiée à Saint-Pierre. Le hameau, constitué de maisons sur la rive droite de l'Ourcq, dépendait de Saint-Pierre de Charcy. Il glisse au cours des siècles vers le faubourg de la Chaussée de La Ferté-Milon, et finalement, est absorbé par lui.

L'abbé régulier de Valsery, Claude d'Hannivel de Maineville, retiré au château dit la Grand-Maison et qui avait à charge l'entretien de l'église Saint-Pierre de Charcy, considérant qu'elle tombait en ruines, demanda son interdiction à l'évêque de Soissons, Brulart de Sillery. Celui-ci en ordonna en 1696 la destruction, et même la vente des matériaux qui fut opérée à la criée le 29 février 1697 par Gilles Rémi, sergent royal à La Ferté-Milon (M. Lecomte, *op. cit.* p. 169). L'emplacement de l'église se trouvait près de la route départementale D 51, inexistante à l'époque, allant de La Ferté-Milon à Silly-la-Poterie et les contours du cimetière qui l'entourait sont encore visibles, en particulier en hiver, de part et d'autre du chemin qui monte à la ferme, la plus grande partie se trouvant dans le pré.

Dans les archives paroissiales on trouve l'obituaire de la paroisse de Saint-Pierre de Charcy et de Saint-Nicolas de la Chaussée, composé par Maître Gilles Lehault, prêtre-curé, le 24 juillet 1714.

Les 24, 25, 26 septembre et autres jours du mois d'octobre 1792, « An premier de la République française, une et indivisible », Jean-Baptiste Louis Robert, arpenteur à La Ferté-Milon, procède au partage des fermes de Charcy et de Bourcq, suite à leur adjudication comme biens nationaux des 12 et 13 mai 1791 au district de Château-Thierry.

Le premier lot, estimé à 41 930 livres est attribué à Pierre François Aubry Dubochet ;

Le deuxième lot, estimé à 43 859 livres est attribué à Martin Médard Lebeigue ;

Le troisième lot estimé à 42 656 livres est attribué à Jean Baptiste René Aubry.

Soit au total 128 445 livres égalisées à 42 815 livres chaque lot.

Il y est fait mention du même mesurage de janvier 1750, ainsi que du procès-verbal d'adjudication de l'ancien cimetière de l'église de Charcy du 3 mai 1792, remis à Pierre François Aubry Dubochet. L'ensemble des terres est loué au fermier Degland pour 12 années (1792-1805). Le partage est clos le 19 germinal An III (8 avril 1795).

Le 7 janvier 1793, An II de la République, les trois propriétaires des fermes de Bourcq et Charcy établissent entre eux un compte faisant apparaître « ce que chacun de nous a payé séparément à différentes époques sur des quitances communes, et de fixer ce qui nous reste à payer, chacun en particulier, tant en principaux qu'en intérêts ».

L'état total de leurs acquisitions se monte à 156 730 livres.

L'état récapitulatif des sommes payées par chacun est :

Pierre François Aubry Dubochet	23 224 livres
Jean-Baptiste René Aubry	33 217 livres
Martin Médard Lebeigue	24 977 livres
Soit	81 418 livres.

Suivent les comptes particuliers de ce que chacun reste devoir à la caisse du district, augmenté des intérêts.

Le 12 février 1797 (24 pluviôse An V), Jean-Baptiste René Aubry augmente sa part dans Charcy en achetant à Nicolas Lecoq, cultivateur à Noroy, quelques pièces de terre (30 arpents et 92 perches) au lieu-dit « l'Écorcherie » pour 600 livres, devant Lamy, notaire à La Ferté-Milon. Le fermier est Degland.

Le 31 mai de la même année (12 prairial An V), Charles, Emmanuel Harouart, héritier de Madeleine Leblanc, épouse en deuxièmes noces de Pierre François Aubry Dubochet, reçoit dans la ferme de Charcy, 10 hectares 22,06 (20 arpents 4 perches 1/2), délivré par Robert, arpenteur et Lamy, notaire.

Le 13 juin 1802 (24 prairial An X), le citoyen Louis, Auguste, Marie Hul-lot, demeurant à Paris, rue de la Loy, donne à bail pour 9 ans, 24 ha 49,56 de terre au citoyen Pierre Louis Crevet, cultivateur, demeurant à Charcy avec sa

femme Marie-Louise Babin. Il semble donc que le précédent fermier n'ait pas pu achever le bail de 12 ans que lui avait accordé en 1792 les sieurs Aubry et Lebeigue.

Le 24 février 1804 (4 ventôse An XII), le même Louis Crevet enchérit dans la vente par adjudication réalisée en l'étude de maître Jean-Charles François Nusse, notaire à La Ferté-Milon, des biens de Charles-Emmanuel Harouart, receveur du canal d'Orléans au bureau du Pont-aux-Moines (Loiret), comprenant plusieurs travées du bâtiment de la ferme de Charcy et 10 ha 22 de terre, pour la somme de 3 800 francs.

Le 19 décembre 1802 (29 frimaire An XI), Madame Decrouy, veuve, a vendu le château de la Grand-Maison à Madame veuve Geoffroy de Villemain. Celle-ci accepte le 25 juin 1805 (6 messidor An XIII) que le sieur Duval, son fermier « de la ferme, terres et prés [...] du ci-devant prieuré de la Madeleine [...] de la ci-devant manse abbatiale de Charcy , résilie son bail au profit de Pierre Louis Crevet et de son épouse Marie-Louise Babin demeurant ensemble à la ferme de Charcy ». Le nouveau bail de 12 ans prend effet au 21 brumaire An XIII (12 novembre 1804) ³⁰.

Charcy aux XIX^e et XX^e siècles

Le château de la Grand-Maison

Depuis le 19 décembre 1802, il est habité par Madame veuve Geoffroy de Villemain et plus tard par son époux le comte Dumas de Polart. Il fut lieutenant général des armées du roi, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et maire de La Ferté-Milon de 1815 à 1836.

Le château est acheté par Monsieur Potel le 14 avril 1832 et reste dans cette famille jusqu'au 12 septembre 1944. De 1940 à 1944, le château abrite un camp de jeunesse, puis un dépôt de matériel de l'armée allemande, enfin un camp de prisonniers allemands et italiens de l'armée américaine.

Le 12 septembre 1944, le château de Renaud de Beaune est acquis par la Société civile et immobilière d'exploitation du Centre d'apprentissage agricole de La Ferté-Milon et devient d'abord collège d'enseignement technique en 1960, puis lycée d'enseignement professionnel en 1977. À cette époque, l'édification de nouveaux bâtiments permet d'accueillir 356 élèves ³¹

30. Archives de la Société historique régionale de Villers-Cotterêt, collection d'actes notariés sur Charcy et Bourcq.

31. Archives du Lycée d'enseignement professionnel de La Ferté-Milon.

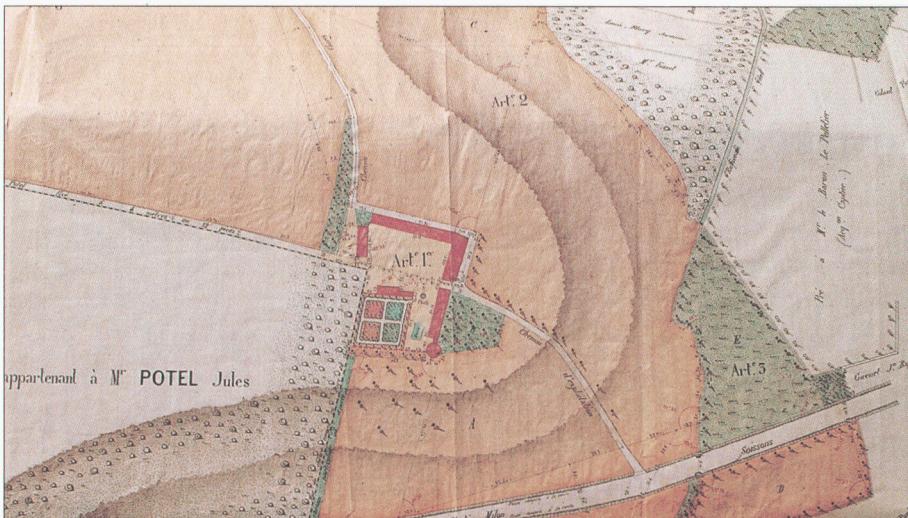


Fig. 6 : Plan de la ferme de Charcy, appartenant à M. le baron Le Pelletier, dressé par Vaillant, géomètre à Villers-Cotterêts, à la requête d'Alexis Miel, fermier de ladite ferme (1867).

La ferme de Charcy

En 1817, elle est la propriété en indivis de Pierre Louis Crevet et de son épouse Marie-Louise Babin d'une part et de Jean Charles François Nusse, notaire honoraire, marié à Marie-Louise Lemoine. Ces derniers ont acquis leur part en 1808 de M. Aubry, doyen de Montmirail, à charge pour eux de payer une rente viagère, partie en argent (600 francs) partie en blé à Madame Anne Simonin, veuve de Pierre François Aubry Dubochet. La ferme de Charcy et dépendances contient alors 75 hectares 24 ares 20 centiares ou 147 arpents 43 perches 63 centièmes.

Le 28 juin, il a été procédé au partage de la dite ferme entre les Crevet pour 80 arpents 91 perches 91 centièmes et les Nusse pour 66 arpents 50 perches 69 centièmes par un mesurage avec plan dressé par Jean-Baptiste Louis Robert, arpenteur royal et géomètre patenté de La Ferté-Milon, l'estimation des biens ayant été faite par M Bernier, cultivateur propriétaire au Grand-Marizy.

Le 27 janvier 1819, les époux Nusse, suite aux baux précédents de 1811 et 1818 donnent aux époux Crevet, par devant maître Courtier, notaire à La Ferté-Milon, leur part à bail pour douze années qui commenceront par la récolte de 1820, charge à eux d'acquitter la rente viagère due à Madame Aubry Dubochet.

Le 7 novembre 1856, les enfants de Pierre Louis Crevet et de Marie-Louise Babin, à savoir, Louis-Léopold Crevet et sa sœur Louise Hersélie Crevet, épouse de François Joseph Choron, donnent à bail, par devant maître Milet, notaire à La Ferté-Milon, pour une durée de onze ans, la ferme de Charcy d'une

superficie de 39 ha 64,73 à Antoine Charlemagne Gibert et à son épouse Julie Elizabeth Charpentier. Les parents Crevet se sont retirés à Troësnes.

Le 25 octobre 1861, Louis Léopold Crevet et Madame Choron, née Crevet vendent la ferme de Charcy à Louis Ernest baron Le Pelletier, demeurant au château de Silly-la-Poterie, l'acte étant reçu par maître Milet.

Le 15 décembre 1868, à la requête d'Alexis Miel, cessionnaire verbal des époux Gibert et avec le consentement du baron Le Pelletier, il est procédé à un mesurage avec plan de la ferme pour 40 ha 17,10 par Honoré Zacharie Vaillant, géomètre demeurant à Villers-Cotterêts (fig. 6).

Les propriétés de Louis Ernest, baron Le Pelletier passent ensuite entre les mains de son fils, Louis Henri, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, époux de Louise Octavie Baudenent. Celui-ci fait dresser le 17 mai 1907 par L. Moinet, géomètre à Villers-Cotterêts, un état approximatif de l'exploitation des fermes³² :

- Charcy pour	30 hectares
- Silly-la-Poterie pour	111 hectares
- Bourcq pour	113 ha 09,10
au total	254 ha 35,10.

Le 25 août 1913, par suite du décès le 20 mai 1910 de leur père Louis Henri, les propriétés sont attribuées à son fils le baron Louis Marie Henri époux de Pauline Marguerite Beaudenon de Lamaze et à sa fille Louise-Marie Le Pelletier, épouse du marquis Baynast de Septfontaines, demeurant au château de Morainvilliers (Oise). Le baron Louis Marie Henri étant décédé le 2 décembre 1950 sans héritier, ses biens sont dévolus à son épouse, légataire universelle.

Celle-ci étant elle-même décédée le 21 octobre 1952, son légataire universel, M. Emmanuel Jean Dreyfuss, dit baron Dreyfuss Le Pelletier, demeurant à Paris, 21 boulevard Delessert, met en vente la ferme de Charcy et beaucoup d'autres biens.

Par acte du 17 janvier 1958, reçu par maître Briand, notaire à Villers-Cotterêts, la ferme de Charcy d'une superficie de 44 ha 30,08 devient la propriété de François Valadon. Dans les années 1979 à 1990, celui-ci remonte les murs effondrés, remet un toit au colombier, rétablit les toitures dégradées et plante un cadre de verdure de manière à rendre son âme à cette terre du Valois, à ce coin de France qui a vu passer tant de personnages illustres.

François VALADON

32. Archives de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

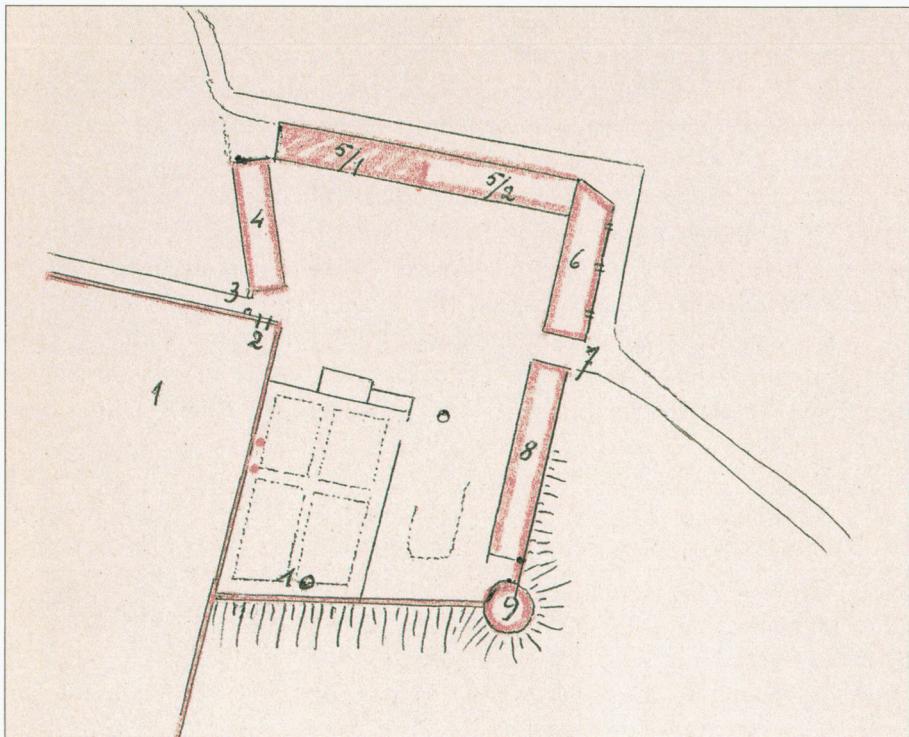


Fig. 7 : Plan de la ferme de Charcy dressé par Bernard Ancien (1985)



Fig. 10: Vue de la ferme (1998)

Annexe

Les bâtiments de la ferme de Charcy

Au cours d'une visite faite à Charcy le 7 novembre 1985, Bernard Ancien a fait une description datée des bâtiments de la ferme que nous reproduisons ci-dessous (Fig. 7).

La ferme actuelle a pris, sur les lieux, la suite de l'édifice seigneurial primitif de Charcy qui fut déplacé au « château neuf » par Mgr Renaud de Beaune, évêque de Mende, dès son acquisition en 1563.

Par son plan régulier, qui ne s'est pas modifié depuis, la ferme de Charcy semble une reconstruction rationnelle et totale de ce temps dont elle conserve le caractère d'architecture rurale (Fig. 10).

Légende du plan

- 1 - **Parc du château-neuf ou Grand-Maison**
- 2 - **Petite porte** donnant dans le parc, encadré de bossages (Henri IV, Louis XIII)
- 3 - **Entrée monumentale de la ferme**, sur chemin pavé (4 m de large), la reliant au faubourg de la Chaussée de La Ferté-Milon. Ce fut son accès principal. De style décoré, époque XVIII^e siècle, le fronton renferme une pierre qui attend encore son ornement sculpté. La porte charretière est accompagnée d'une porte piétonne. Le propriétaire actuel y a rétabli des grilles en fer forgé.
- 4 - **Bâtiment disparu**, qui se trouvait en contrebas des terrains extérieurs.
- 5 - **Bâtiment 5 :**
5/1 - Une partie du bâtiment ancien a disparu, remplacé par du moderne, probablement après la guerre de 1914-1918.



Fig. 8 : Intérieur du caveau voûté en berceau sur pilier central avec harpes en blocs taillés, daté de la première moitié du XVII^e siècle (n°9 sur le plan)

5/2 - Partie du bâtiment ancien resté dans son état ancien. Murailles à harpes (ou chaînes). Corniche lourde en 1/4 de rond, analogue à celle du 6. Les gerbières sont d'un genre assez rare. Elles ne dépassent pas la hauteur du mur, appartiennent à la maçonnerie et donc se dispensent de bois (époque probable fin XVI^e ou début XVII^e siècle).

- 6 - Bâtiment plus élevé que le 5** : il put être une grange de moyenne importance dont la charpente devait se poser sur les deux murs latéraux, sans besoins d'autres supports. La présence de trois baies sur le dehors est étonnante, elle s'écarte des caractéristiques des granges. Le mur conservé, côté extérieur, est en moellonage, à harpes, et revêtu d'un crépi ancien. Le pignon sur le passage 7 est à harpe médiane. Appartient aussi au XVIII^e siècle.
- 7 - Entrée actuelle**. Ne fut pas l'accès de la ferme autrefois car on ne trouve pas trace de sérieux piédroits d'accès anciens. La coupure entre 6 et 8 s'explique par le fait que l'on isolait toujours une grange de l'habitation principale par précaution contre les incendies.
- 8 - Locaux résidentiels** (situés à l'origine au rez-de-chaussée). Murs extérieurs à harpes, mais corniche à profil maniétré, dérivé du style Renaissance.
- 9 - Colombier**. Tour circulaire, il appartient à la famille des colombiers nobles de l'Orçois, du Tardenois et d'une partie du Valois, par opposition aux colombiers carrés ou octogonaux du Soissonnais. Mais il en diffère, car sa voûte sur pilier central est sans arêtes. C'est un berceau en plein-cintre annulaire, seul type présent dans la région (d'autres sont connus à Ableiges-en-Vexin (XV^e siècle) dans le Val d'Oise. L'absence d'arcs dans le voûtement est rachetée par des harpes en blocs taillés qui raidissent les compartiments de pierraillerie en la calotte. C'est une œuvre de la première moitié du XVII^e siècle. La seigneurie exerçant un droit de justice, cette salle basse a pu être une geôle (Fig. 8).
- 10 - Muraille ancienne** soutenant la terrasse de la cour. La partie jouxtant le parc du château s'ornement de quatre pilastres monumentaux, constitués, non plus par des bossages classiques mais par un étagement de coussins. On devine que ces harpes singulières semblaient être autrefois prolongées en hauteur en constatant la présence d'un coussin resté en place au-dessus de chaque pilastre. Il est probable qu'une construction architecturale devait exister au revers de cet ensemble décoratif. Appartient également au début du XVII^e siècle (Fig. 9).

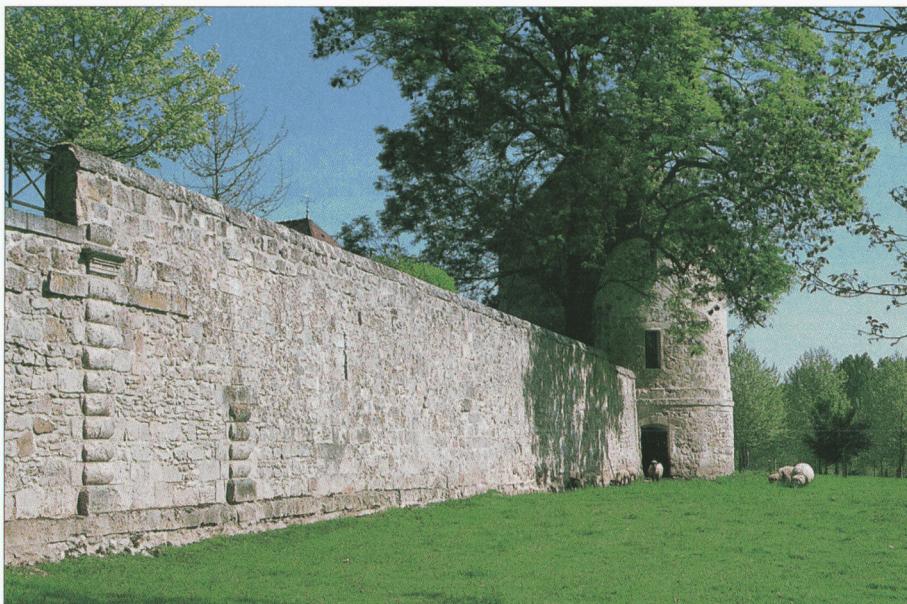


Fig. 9 : Muraille ancienne soutenant la terrasse de la cour, datée du XVII^e siècle (n°10 sur le plan)